

LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

Covid-19 : déploiement des unités de dépistage

SIX unités mobiles de dépistage gratuit et des brigades mixtes sont sur pied depuis hier à Libreville et ses environs. Ces nouvelles stratégies de riposte visent à renforcer la surveillance épidémiologique du coronavirus au Gabon, mais surtout à contenir la maladie.

Prissilia M MOUITY
Libreville/Gabon

COMME annoncé le jeudi 19 novembre dernier par le ministre de la Santé Guy-Patrick Obiang Ndong, les unités mobiles de dépistage gratuit et la mise sur pied des brigades mixtes, dans les lieux publics et à forte densité humaine, sont effectives depuis hier lundi 23 novembre à Libreville.

Durant quatorze jours (période de la phase test), des camions mobiles et une équipe d'agents sillonneront les communes de Libreville, d'Owendo et leurs différentes artères. Ils procéderont au dépistage gratuit des personnes désireuses d'être fixées sur leur sérologie. Tout en veillant au respect des mesures de protection et du protocole sanitaire dans tous les secteurs d'activité à forte affluence (voir infographie).

Ces nouvelles stratégies de riposte devraient permettre de renforcer la surveillance sanitaire. Mieux, d'optimiser les efforts de protection et de prévention déployés par les plus hautes autorités depuis le début de la pandémie au Gabon.

Partant du constat d'une évolution depuis quelque temps de la maladie, due à un léger relâchement des mesures barrières, les autorités compétentes souhaitent, à travers l'instauration de ces stratégies innovantes, éviter une deuxième vague de l'épidémie dans notre pays.

" La situation épidémiologique présentée régulièrement montre une augmentation progressive de la maladie. Fort de ce constat, il est important de savoir quel est le comportement communautaire du virus. C'est pourquoi, la stratégie aujourd'hui est d'aller dans la communauté et inviter la population à se faire dépister. Cela nous donnera effectivement une bonne cartographie de l'épidémie au sein des différentes communautés ", indiquait

Guy-Patrick Obiang Ndong, ministre de la Santé, au cours de sa dernière conférence de presse. Ces nouvelles stratégies de riposte, notamment les dépistages dans les carrefours, ont été bien accueillies au regard de l'affluence, hier, dans les différents sites de dépistage retenus. À Owendo et au carrefour Rio par exemple, dans le 3e arrondissement de la commune de Libreville, les populations environnantes sont venues nombreuses pour profiter des séances de dépistage gratuites.

" Déployer les unités mobiles de dépistage dans les quartiers nous évite les tracasseries dans les laboratoires et centres de dépistage. C'est moins contraignant de se faire dépister dans ces unités mobiles. C'est en partie pour cela que j'ai décidé ce matin de me rendre sur ces sites ", a fait savoir un Owendois, Leyenzi Ngoma.

Pour ce début de l'opération, on constate un engouement des populations dû certainement à la gratuité des prestations. Nombre d'entre eux étaient, en effet, réfractaires à ces dépistages du fait de leurs coûts (5 mille FCFA). " Je me suis rendu sur les lieux et j'ai été prélevé sans rien déboursier en retour ", s'est réjoui Claude, un Librevillois rencontré hier au quartier Rio.

Par ailleurs, ces unités mobiles de dépistage fonctionnent comme tous les autres centres de dépistage. À la seule différence qu'elles offrent des prestations gratuites.

Sur ces sites, une équipe de 5 professionnels de santé dont un biologiste se charge de prélever les usagers, pour ensuite leur livrer leurs résultats d'examen au bout de 72 heures.

Concomitamment, les agents issus des brigades mixtes de contrôle ont été déployés hier sur le terrain (lire ci-contre).

Osons simplement espérer que cette campagne de dépistage gratuit et le déploiement des brigades mixtes de contrôle des mesures barrières contribueront à endiguer l'épidémie dans notre pays.

Si les dernières informations sanitaires de la situation épidémiologique du Covid-19 au Gabon montrent, de manière générale, une tendance baissière de la maladie, il reste que la moyenne du nombre de nouveaux cas est passée de 5 contaminations par jour à environ 10 en novembre. Cette augmentation des cas, bien que modérée, devrait interpeller la population et l'amener à faire preuve de plus de rigueur dans l'application au quotidien des mesures barrières. Car, le virus n'a pas de repos, il circule toujours.



Photo: Prissilia Moussavou Mouity

La population d'Owendo a afflué vers les unités mobiles de dépistage

BRIGADES MIXTES COVID-19
À TRAVERS LE GRAND LIBREVILLE

SECTEURS D'ACTIVITÉS VISÉS

- * Restaurants
- * Commerces

- * Salles de sport
- * Salles de jeux
- * Lieux de culte

TRANSPORTS

- Gares
- Ports
- Aéroports
- Agences de voyage

Où se faire dépister ?
DE 10h00 à 14h00

- Rond-Point de Nzeng-Ayong
- Carrefour Rio

- Carrefour Pétro (Owendo)
- Carrefour Sherko (Delta-Akanda)

@steveakher / l'union

Épistage gratuit et des brigades mixtes

Les brigades mixtes à l'épreuve du terrain



CM
Libreville/Gabon

ANNONCÉES lors de la dernière conférence de presse du ministère de la Santé faisant le bilan de la situation de l'épidémie de Covid-19 au Gabon, les brigades mixtes dont la mission est de veiller au respect des mesures barrières et des protocoles sanitaires dans les secteurs d'activité à risque, ont débuté hier lundi leurs activités dans Libreville et ses environs (Akanda et Owendo). Un renforcement de la surveillance sanitaire instruite par le Premier ministre, Rose Christiane Ossouka Raponda, pour lutter contre le relâchement des mesures barrières observé depuis quelques semaines chez une grande partie de la population, notamment celles liées au port du masque et aux rassemblements. Composées d'agents du Comité de pilotage (Copil) du plan de veille et de riposte contre le coronavirus du ministère de la Santé, de la Défense, de l'Intérieur, du Commerce et des Transports, les brigades mixtes ont pour mission de contrôler l'application des gestes barrières dans les restau-



Photo: H.N.M./L'Union

rants, les commerces, les transports, les salles de sport, de jeux et lieux de culte. Durant leurs interventions d'hier, les agents de la brigade mixte ont fait essentiellement de la sensibilisation et du recadrage dans les artères de la ville. " Si nous sommes face à un citoyen qui n'a pas de masque ou qui le porte mal, nous l'interpellons et lui demandons de porter le masque correctement ", indique un des agents. Dans les restaurants, les agents s'assurent de la mise en place du dispositif sanitaire avant de véri-

fier que le nombre de personnes présentes dans l'établissement ne dépasse pas le nombre autorisé par le gouvernement. Pour cette première journée, aucun débit de boissons n'a été pris en flagrant délit de non-respect d'interdiction d'ouverture, même si - tout le monde le sait - les bars clandestins ont pris le relais. Si la population a bien accueilli cette nouvelle surveillance sanitaire, nombreux espèrent que ces brigades ne tomberont pas dans les travers de la corruption et des abus de pouvoir.

e, hier.

Que risquent les personnes prises en flagrant délit ?

Frédéric Serge LONG
Libreville/Gabon

"DES sanctions sévères seront infligées en cas d'infractions". Cette mise en garde du ministre de la Santé, Guy-Patrick Obiang Ndong, le jeudi 19 novembre dernier, au cours de sa conférence de presse, continue de sonner comme un sérieux avertissement en direction de toutes les personnes prises en flagrant délit de non-respect des mesures barrières et des protocoles sanitaires dans les lieux publics et les secteurs d'activité à risque. Par exemple, les opérateurs économiques qui ne respecteront pas

les différentes règles édictées seront passibles de sanctions allant du paiement d'une amende à la fermeture pure et simple de leurs espaces commerciaux. Le gouvernement, notamment, veut mettre toutes les chances de son côté, dans le but de protéger sa population contre le Covid-19. On sait également que le Code pénal gabonais prévoit, en son article 249, des sanctions graves à l'encontre de quiconque met gravement en

danger la vie ou la santé d'autrui, contamine sciemment autrui. Celui-ci est puni de 15 ans de réclusion criminelle et d'une amende de 20 millions de francs au plus. L'alinéa 1 de ce même article prévient également que quiconque expose directement autrui à un risque immédiat de mort est puni d'un emprisonnement de 5 ans au plus, et d'une amende de 5 millions de francs au plus. Il en va de même pour les personnes morales déclarées pénalement responsables dans les conditions prévues par la disposition légale sus-citée : elles sont punies d'une amende de 30 millions de francs au plus, outre les peines complémentaires prévues par l'article 26 du Code pénal gabonais.



Photo: Wilfried MBINAH/L'Union